



Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 5 mars 2014

A la salle du Marché Couvert à AVALLON

Le 5 mars 2014, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Marché Couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

78 délégués titulaires présents : Raymonde BALLAND, Jean-Claude BAUDRON, Michel BAUDU, Sabine BEAUVIE, Guy BLANDIN, Marianne BLIVET, Éric BOUBAKER, Pierre-Étienne BRÉGUET, Maxime BRISARD, Damien BRIZARD, Daniel BUYCK, François CARREAU, Jean-Yves CAULLET, Robert CHEZE, Raymond CHIGOT, Joëlle COLAS, Henri COUGNOT (arrivé à 18 heures 45), Laurent DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS (arrivé à 18 heures 50), Jean DESPINEY, Abel DETHIRE, Roland ENES, Roland FARCY, Jean-Paul FILLION, Philippe FILLON, Jacques FOREY, Bernard GAREAU, Pascal GERMAIN, René GILLIUNG, Nicole GILLOT, Claudine GUERIN-MANDON, Joëlle GUYARD, André GUYOT, Alain HÉRARDOT, Fabienne HERRMANN, Dominique HUDRY, Didier IDES, Nathalie KOWALCZYK, Claude LABOUREAU, Gérard LACOMBE, Jean-Claude LANDRIER, André LEBEAULT (arrivé à 18 heures 45), Roland LEGUÉ, Hervé LIETARD, Marie-Claire LIMOSIN, Patrice LUCAS, Alain MARILLER, Florence MAUCHOSSÉ, Jean-Claude MAUPOIX, Bernard MAURICE, Jean-Louis MICHELIN, Monique MILLEREAUX, Michel MILLET, Agnès MITTON, Alain MOIRON, Madeleine MORIZOT, Gérard PAILLARD, Philippe PATOURET, Aline POTIER, Noëlle RAUSCENT, Olivier RAUSCENT, Jean-Pierre RENARD, Jean REVIRON, Gisèle RICHARD, Carine ROBERT, Nicolas ROBERT, Évelyne SOILLY, Sylvie SOILLY, Alain SOLIVEAU, Michelle SOUPAULT, Yvonne SOURD, Éric STÉPHAN, Gilles TISSIER, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, André VILLIERS et Élise VILLIERS.

16 délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir de vote : André BALACE a donné pouvoir à Chantal LEBORNE, Jean-Claude BOHAIN a donné pouvoir à Gérard JOVET, Laurent CLUZEL a donné pouvoir à Alain RIVARD, Pierre COSTE a donné pouvoir à Jean-Claude LANDRIER, Maurice COURMARTIN a donné pouvoir à Isabelle SAUTREAU, Jacqueline DUPRE a donné pouvoir à Alain SOLIVEAU, Yves DUTOUR a donné pouvoir à Abel DETHIRE, Denise GAULARD a donné pouvoir à Alain MOIRON, Jean-Claude GOUHIER a donné pouvoir à Dominique HUDRY, Patrick GUICHARD a donné pouvoir à Nicolas ROBERT, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Valérie LAVAULT, Christian GUYOT a donné pouvoir à Jean DESPINEY, Bernard MASSOL a donné pouvoir à Marie-Annick DE RYCKE, Dominique MILLIARD a donné pouvoir à Éric STEPHAN, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Brigitte GIRARDOT et Francis POLY a donné pouvoir à André VILLIERS,

9 délégués titulaires présents ayant pouvoir de vote : Jean DESPINEY, Abel DETHIRE, Dominique HUDRY, Jean-Claude LANDRIER, Alain MOIRON, Nicolas ROBERT, Alain SOLIVEAU, Éric STEPHAN et André VILLIERS.

7 délégués suppléants présents ayant pouvoir de vote : Marie-Annick DE RYCKE, Brigitte GIRARDOT, Gérard JOVET, Valérie LAVAULT, Chantal LEBORNE, Alain RIVARD et Isabelle SAUTREAU.

1 déléguée titulaire absente excusée n'ayant pas donné de pouvoir de vote : Réjane SCHMITT.

13 délégués titulaires absents : Patrick BOUVEAU, Sandrine DUCROT, Didier FAUCHEUX-THURION, Michel FEVRE, Daniel FLAGEL, Nicole GEORGE, Isabelle GEORGELIN, Brigitte LEROY, Alain MARC, Gérard ROUSSEAU, Thierry SCHULZ, Daniel SOEUVRE et Roland ZIMMERMANN.

DATE DE CONVOCATION	26 février 2014
Délégués titulaires en fonction	108
Délégués titulaires présents	78
Délégués titulaires ayant pouvoir de vote	9
Délégués suppléants ayant pouvoir de vote	7

Secrétaire de séance : Michel BAUDU.

Le Président souhaite la bienvenue à tous les délégués titulaires présents et présente les excuses susvisées ainsi que celles de Madame le Sous-préfet d'AVALLON et de Madame Corinne FABRE (Trésorier d'AVALLON). Le Président remercie Monsieur le Maire d'AVALLON et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Conseil Communautaire.

Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée sauf, si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers, il serait procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**

Le Président rappelle que les Conseils Communautaires sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

Le Président fait observer une minute de silence en hommage à Monsieur Claude MICHON, ancien Maire de Vézelay, récemment décédé.

Monsieur Jean-Yves CAULLET, Maire d'AVALLON, accueille les délégués communautaires et adresse ses remerciements au Président, aux élus et aux services de la CCAVM pour le travail fourni durant la période transitoire préalable au renouvellement de la gouvernance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU LUNDI 17 FÉVRIER 2014

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est APPROUVÉ à l'unanimité.**

INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

- Le Président explique qu'il a signé cinq devis des Ets RENAUD-SERHANE pour un montant total de 11 855,74 euros HT pour l'entretien des espaces verts du Centre de loisirs sans hébergement à AVALLON, de la déchetterie d'ETAULES, de la zone de la Grande Corvée à AVALLON et des giratoires du plateau de CHASSIGNY à la sortie sud et de la sortie d'autoroute d'AVALLON.
- Dans le cadre du marché de prestations intellectuelles - « élaboration du programme d'actions de l'Opération Grand Site de VÉZELAY » et sous couvert de la Commission d'appel d'offres, le Président explique qu'il a retenu le cabinet « La fabrique du lieu » sis 45750 SAINT-PRYVÉ/SAINT-MESMIN, pour un montant de 74 000,00 euros HT (*pour mémoire : estimation financière du marché plafonnée à 100 000,00 euros HT*).
- Le Président explique que le Conseil d'administration du Réseau des Grands Sites de France a accepté l'adhésion de l'Opération Grand Site de VÉZELAY représentée par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME

- **Parc d'activités « Porte du MORVAN » - Cession d'une parcelle à la SCI EMBAREK** : après la présentation du projet du Parc d'activités des « Portes du MORVAN et d'AVALLON » porté par l'ex-CCA, Monsieur Olivier RAUSCENT, Vice-président en charge de ce dossier, indique que la SCI EMBAREK – 6, rue Patois 21500 FAIN LES MOUTIERS – souhaite acquérir une parcelle d'environ 6 500 m² au prix moyen de 9,10 euros nets le m², soit une recette prévisionnelle de 59 150 euros. Il explique que ce projet consiste à créer un centre de contrôle technique pour les poids-lourds et s'inscrit donc pleinement dans les secteurs d'activités ciblés pour la commercialisation du Parc d'activités.
Avec un avis favorable, suite à une consultation écrite, du Comité de pilotage et de la Commission « Développement économique » de l'ex-CCA, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour accepter la cession de cette parcelle et, le cas échéant, pour l'autoriser à signer l'acte de vente et tout autre document inhérent à ladite vente.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE la proposition telle qu'elle est présentée et AUTORISE le Président à signer l'acte de vente avec la SCI EMBAREK -6, rue Patois 21500 FAIN LES MOUTIERS – et tout autre document inhérent à ladite vente.
- **Tourisme – Point d'accueil touristique à QUARRE LES TOMBES** : Madame Noëlle RAUSCENT, Vice-présidente en charge de ce dossier, rappelle que l'ex-CCMV avait noué un partenariat avec l'office de tourisme d'AVALLON et avec la commune de QUARRE LES TOMBES afin qu'un accueil touristique soit organisé dans cette commune. Afin de renouveler cette disposition en 2014, elle propose au Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser le Président à conclure les deux conventions ci-dessous :
 - **Convention avec l'Office de tourisme d'AVALLON (OT d'AVALLON)** : Madame Noëlle RAUSCENT indique que la convention a pour objet de confier à l'OT d'AVALLON la gestion du point d'accueil touristique de QUARRÉ LES TOMBES et la promotion des activités touristiques des communes situées à proximité de cette commune. En accord avec l'OT d'AVALLON, elle précise que le coût annuel de ce dispositif s'établit à 10 000,00 euros et que cette convention est conclue uniquement pour l'année 2014.
 - **Convention avec la Commune de QUARRE LES TOMBES** : Madame Noëlle RAUSCENT indique que la convention a pour objet la mise à disposition par la commune de QUARRE LES TOMBES d'un local destiné au point d'accueil touristique. Elle explique que cette mise à disposition serait conclue à titre gracieux et que la CCAVM assurerait donc uniquement la prise en charge des frais d'eau, d'électricité et de téléphone liés à l'occupation des locaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer les deux conventions, telles qu'elles sont présentées, permettant de mettre en place un point d'accueil touristique à QUARRE LES TOMBES.

- **Autorisation de signer les marchés à bon de commande « entretien pluriannuel de la voirie »** : Monsieur Gérard LACOMBE, Vice-président en charge de ce dossier, rappelle qu'une consultation a été lancée avec un avis favorable des commissions voiries des 3 ex-Communautés de Communes, réunies le 23 janvier dernier à THORY. Il explique que le recours à des marchés à bons de commandes pluriannuel a été retenu, comprenant une tranche ferme (2014 et 2015) et 2 tranches conditionnelles (2016 et 2017). Monsieur Gérard LACOMBE indique que la Commission d'appels d'offres s'est réunie ce jeudi 5 mars afin de procéder à l'analyse des offres et retenir les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir :

- lot n° 1 (Assainissement des dépendances) : COLAS EST Centre Maré – Route de Ravés 88100 NEUVILLERS / FAVE-
- lot n° 2 (Enduits : préparation, renforcement et réalisation) : groupement constitué des sociétés SAS EUROVIA BOURGOGNE Agence d'AUXERRE – 64 rue Guynemer 89003 AUXERRE et SASU ROSA Paul et Fils – 29 route d'Avallon 21460 EPOISSES-
- lot n° 3 (Fauchage) : EURL ETPAF, 9 Route d'Avallon – 89450 FOISSY LES VEZELAY-

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres.

- **Signalisation routière horizontale et verticale** : Monsieur Gérard PAILLARD, Vice-président en charge de ce dossier, présente l'évaluation des besoins et le projet de marché de signalisation routière horizontale et verticale qui en découle. Il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser le Président à lancer une consultation sur la base d'un marché à bons de commande pluriannuel et à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse sous couvert de la Commission d'appel d'offres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Président à lancer la procédure de consultation telle qu'elle est présentée et à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse sous couvert de la Commission d'appel d'offres.

- **Convention-cadre pour les travaux en maîtrise d'ouvrage déléguée** : Monsieur Jean-Louis MICHELIN, Vice-président en charge de ce dossier, présente le projet d'une « convention –cadre » visant à formaliser les éventuels travaux qui seraient confiés par les communes à la CCAVM (*document joint en annexe*). Pour faire suite à l'intervention de Madame Fabienne HERRMANN, le Président rappelle que cette maîtrise d'ouvrage déléguée vise à réaliser les travaux d'entretien de la voirie de manière mutualisée et cohérente entre les voies intercommunales et les voies communales.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, VALIDE le projet de la « convention-cadre » telle qu'elle est présentée et AUTORISE le Président à signer toutes les « conventions-cadre » de maîtrise d'ouvrage déléguée avec les communes membres afin que celles-ci puissent faire réaliser leurs travaux communaux en cohérence avec les travaux intercommunaux dans le cadre des marchés à bons de commande conclus par la CCAVM.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2014

Après avoir rappelé le contexte économique dégradé dans lequel allait s'inscrire le budget 2014, le Président rappelle que l'année 2014 sera nécessairement une année de transition. Il indique, en sa qualité de Président transitoire, que les orientations budgétaires devront s'inscrire à partir de 4 objectifs principaux :

- Concentrer l'action de la collectivité sur des projets et des compétences structurants,
- Avoir une gestion rigoureuse afin de limiter autant que possible l'impact fiscal de la fusion intercommunale et des décisions nationales en matière de fiscalité (*hausse de la TVA, de la TGAP, ...*),
- Anticiper les investissements à venir (*Opération Grand Site, petite enfance, ...*),
- Préparer les transferts de compétence prévus au 1er janvier 2015.

Le Président aborde les orientations budgétaires en rappelant qu'elles sont liées au projet de statuts en cours d'adoption par les conseils municipaux des 45 communes membres (*à ce jour, 18 communes ont fait parvenir leur délibération au siège de la CCAVM avec un avis favorable*) et propose de débattre sur chacune d'entre elles au fur et à mesure qu'elles seront abordées.

Orientations budgétaires liées à l'adoption du projet de statuts

Charges de personnel et frais assimilés

Suite à la fusion intercommunale et conformément à la convention cadre qui avait été conclue fin 2013, le Président explique que le personnel des ex-Communautés de Communes a été transféré à la CCAVM. Il indique que l'impact budgétaire dans le budget de fonctionnement restera maîtrisé puisque les charges de personnel et des frais assimilés se situeront entre 10 et 12 % du budget global de fonctionnement. Un ensemble de décisions à prendre en 2014 (*gestion des crèches, office de tourisme intercommunal, ...*) pourrait venir modifier cette situation au 1^{er} janvier 2015.

Monsieur Jean-Yves CAULLET indique qu'il faudra être vigilant afin de ne pas constituer de doublons dans le cadre du développement de la CCAVM par rapport à des postes existants par ailleurs.

Aucune remarque, autre que celle de Monsieur Jean-Yves CAULLET, n'est formulée sur les orientations « charges de personnel et frais assimilés ».

Développement économique (budgets annexes)

- **Achèvement des travaux de viabilisation du Parc d'activités d'intérêt régional « Portes du MORVAN et d'AVALLON » (parcelles réservées au pôle logistique des Ets SCHIEVER)** : le Président explique que les travaux, en cours de finalisation avec la direction technique des Ets SCHIEVER, ont vocation à être lancés en milieu d'année 2014. Ils consisteront à redimensionner les accès, à assurer l'intégration paysagère et à mettre en place les réseaux nécessaires pour une estimation d'environ 750 000,00 euros HT. Ces travaux constitueront l'ultime phase d'investissement d'un projet d'environ 8 millions d'euros HT, soutenu financièrement par l'Europe, le Conseil Régional de Bourgogne et le Conseil Général de l'Yonne. Les modalités de participation financière des Ets SCHIEVER ont d'ores et déjà été définies par convention et se présentent comme suit :
- 69,20 % des dépenses réelles jusqu'à un plafond de 737 618 euros,
 - 100 % pour toutes dépenses dépassant ce plafond.
- Par ailleurs, le Président indique que la cession des parcelles aux Ets SCHIEVER s'est réalisée ce jour pour un montant de 626 044,22 euros.
- **Commercialisation et gestion du Parc d'activités des « Portes du MORVAN et d'AVALLON »** : le Président rappelle que les délibérations prises depuis l'achèvement des travaux (*juillet 2013*) ont validé la cession d'environ 60 % des surfaces commercialisables pour un montant total d'environ 2 140 000,00 euros. Ces ventes ont vocation à être régularisées par actes notariés au cours de cette année 2014. Il explique que la démarche de commercialisation sera poursuivie, notamment, en partenariat avec les structures économiques auxquelles la CCAVM a vocation à adhérer (*Yonne Développement et la Chambre économique de l'Avallonnais*).
- Le Président indique que l'année 2014 sera également marquée par la poursuite de la démarche de certification environnementale ISO 14 001 avec pour objectif son obtention avant la fin de l'année. Il précise que l'entretien du Parc d'activités se traduira par des dépenses faibles en 2014, dans l'attente des 1ères implantations. Il explique qu'il sera nécessaire de mener une réflexion sur la façon d'assurer cet entretien, notamment en ce qui concerne les aménagements paysagers (*marché public, régie directe, ...*), afin d'en maîtriser les coûts en rappelant que l'ensemble de ces dépenses ont été prises en compte par les différents financeurs sur une durée de 10 années.
- **Projet d'aménagement de la zone artisanale de VILLIERS NONAINS (commune de ST BRANCHER)** : le Président rappelle les grandes lignes de ce projet dont le montant est estimé à 350 000,00 euros HT (*acquisition du terrain, études et travaux d'aménagement*). Il explique qu'il sera d'abord nécessaire de solliciter et d'obtenir les subventions attendues et ensuite, au vu des capacités d'investissement de la collectivité, d'acter un calendrier d'aménagement.

Aucune remarque n'est formulée sur l'ensemble des orientations « Développement économique ».

Développement touristique

- **L'instruction pour la mise en place d'un office de tourisme intercommunal au 1^{er} janvier 2015** : le Président explique qu'il s'agira d'abord de définir précisément les contours des missions puis de s'interroger sur le mode de gestion (*avec une vigilance particulière pour le devenir du personnel*).
- **Le financement des offices de tourisme du territoire (OT d'AVALLON et du VEZELIEN)** : le Président explique que deux conventions d'objectif ont vocation à être conclues avec les 2 offices de tourisme.
- Les financements apportés pour l'OT du Vézélien s'inscriraient dans le cadre budgétaire de l'ex-CCV, soit à hauteur d'environ 65 000,00 euros.
 - Concernant l'OT d'AVALLON, le financement pourrait consister dans le versement de la taxe de séjour perçue sur le territoire de l'ex-CCA, ce qui représenterait environ 62 000,00 euros, auquel viendrait s'ajouter la prise en charge du point d'accueil de QUARRE LES TOMBES à hauteur de 10 000,00 euros.
- Le produit attendu de la taxe de séjour communautaire (*une somme de l'ordre de 90 000 euros constitue un objectif réaliste*) viendrait assurer une part importante de ces financements. Ces subventions devront être assorties de contreparties pour la CCAVM qui restent à préciser (*promotion de l'ensemble du territoire communautaire, préparation de la mise en place de l'office intercommunal, points d'accueil délocalisés, ...*).

Le Président indique que le contrôle de légalité a émis des observations sur la légalité de la délibération prise par l'ex-CCA qui avait pour objet d'instaurer la taxe de séjour. Les pièces justifiant cette délibération, adressées à Monsieur le Préfet de l'Yonne, sont dans l'attente d'une réponse. S'il s'avère que la perception de la taxe de séjour sur le territoire de l'ex-CCA est remise en cause, le Président explique que les communes seront en droit de la percevoir. Il rappelle que cette décision, validée à l'unanimité par le Comité de suivi intercommunal, constituait un moyen d'apporter un

financement complémentaire aux offices de tourisme pour préparer la mise en place d'un office intercommunal au 1^{er} janvier 2015. Son éventuelle annulation ne ferait que compliquer cette démarche.

Compte tenu de cette éventualité, Monsieur Gérard DELORME s'interroge sur l'équilibre budgétaire 2014 de l'office de tourisme d'AVALLON.

- **L'aménagement du lac du Croissant :** Monsieur Michel MILLET, Vice-président, rappelle les grandes lignes de ce projet et explique que les travaux ont d'ores et déjà commencé, en application de marchés publics passés par l'ex-CCMV et seront achevés pour la saison touristique. Les dépenses pour la CCAVM s'établiront à environ 183 580,00 euros HT avec des subventions à hauteur de 80 % (*soit 146 865,00 euros*).

Aucune remarque, autre que celle de Monsieur Gérard DELORME, n'est formulée sur l'ensemble des orientations « Développement touristique ».

Aménagement de l'espace

- **Habitat :** le Président explique que l'extension du programme d'intérêt général (PIG) sur l'ensemble du territoire de la CCAVM pourrait être sollicitée auprès du Pays Avallonnais (*ceci permettrait d'intégrer les communes d'ATHIE, de BEAUVILLIERS, de BUSSIÈRES, de CHASTELLUX/CURE, de CUSSY LES FORGES, de QUARRÉ LES TOMBES, de ST BRANCHER, de ST GERMAIN DES CHAMPS, de ST LEGER VAUBAN et de STE MAGNANCE*).
- **Transports :** le Président explique qu'une étude devra être menée en interne pour étudier la mise en œuvre progressive d'un service équitable des transports dans les domaines des activités sportives en milieu scolaire et des services à la personne (*commerces, santé, loisirs, travail, sport, ...*). Dans l'attente, il indique qu'il sera proposé la reconduite des dispositifs actuels pour un budget annuel d'environ 20 000,00 euros.
- **Etudes d'aménagement de l'espace :** le Président explique que l'année 2014 sera marquée par le lancement de plusieurs études majeures ayant vocation à être menées à une échelle plus importante que celle de la CCAVM (*Pays Avallonnais*). Ceci vise notamment le Schéma de Cohérence Territoriale et le Schéma de mobilité. Les réflexions menées dans ce cadre seront essentielles pour l'avenir de la CCAVM et la mise en œuvre de plusieurs de ses compétences (*transport, développement économique, ...*).
- **Urbanisme :** concernant la question du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (*pour lequel la rédaction statutaire s'est voulue très prudente*), le Président rappelle que les conseils municipaux auront vocation à se prononcer lorsque les conditions de majorité auront été définies par le législateur et il confirme que la décision de transfert de la compétence à la CCAVM relèvera donc de la seule décision des conseils municipaux des 45 communes membres.

Aucune remarque majeure n'est formulée sur l'ensemble des orientations « Aménagement de l'espace ».

Voirie

A la suite du travail en cours effectué par les trois Vice-présidents en charge de la voirie et sous réserve de l'adoption des statuts, le Président explique qu'il reviendra à la nouvelle gouvernance, par délibération, de classer des voies communales d'intérêt communautaire en voies intercommunales et de définir un programme annuel de travaux sur la base des marchés à bons de commande préalablement conclus.

Compte tenu du peu de visibilité budgétaire actuelle, le Président indique que l'année 2014 se traduira essentiellement par l'achèvement des travaux initiés en 2013 par les trois ex-EPCI (*réalisation des enduits sur les voiries préparées, voie de MALASSIS, ...*) et par la réalisation d'éventuels travaux urgents pour une enveloppe financière estimée à 350 000,00 euros TTC.

Aucune remarque n'est formulée sur les orientations « Voirie ».

Environnement

- **Gestion des Déchets Ménagers (budget analytique financé par le produit de la TEOM) :** le Président explique que les frais de personnel et frais assimilés s'élèveront environ à 230 000,00 euros pour 9 agents (8 ½ équivalents temps plein).

Le Président indique que le coût de la collecte et le traitement des ordures ménagères s'élèvera environ à hauteur de 1 084 000,00 euros TTC et celui du tri sélectif en porte à porte et en apport volontaire à environ 597 000,00 euros TTC pour 2014. Il rappelle que seules les communes de l'ex-CCV ne bénéficient pas du tri en porte à porte tout en précisant que les marchés en cours pourraient permettre d'y étendre cette collecte au 1^{er} janvier 2015 pour un montant d'investissement pour l'achat des bacs de l'ordre de 48 500,00 euros HT pour 2014.

Concernant les frais liés aux déchetteries d'ETAULES et de MONTILLOT ainsi qu'à la déchetterie mobile déployée sur les communes de l'ex-CCMV, le Président explique qu'ils sont estimés à 636 000,00 euros TTC pour 2014.

Le Président rappelle que la mise aux normes des deux déchetteries devra également faire l'objet d'une étude au cours de l'année tout en précisant que les investissements ne seraient pas prévus sur cet exercice budgétaire.

Concernant la mise en œuvre de la facturation incitative des ordures ménagères et compte-tenu des marchés de

collecte en cours et de la réglementation des finances publiques, le Président explique qu'il pourrait être acté l'élargissement de la phase expérimentale sur l'ensemble du territoire communautaire à compter de l'année 2015 et une application de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2016.

- **Assainissement non collectif** : le cas échéant, Président indique, dès l'adoption des statuts, que la CCAVM pourrait adhérer au Syndicat des eaux de la PUISAYE-FORTERRE pour l'ensemble de son territoire, sauf pour les communes de l'ex-CCMV pour laquelle une délégation de service continuera à s'exercer. Le coût budgétaire est estimé à 8 000,00 euros (*forfait d'un euro par an et par habitation concernée*).

Aucune remarque majeure n'est formulée sur l'ensemble des orientations « Environnement ».

Action sociale

- **Gestion des centres de loisirs** : le Président rappelle que la CCAVM assurera la gestion des Centres de loisirs sans hébergement de CHATEL-CENSOIR (*gestion directe*) et d'AVALLON (*délégation de service public*). Il explique que l'année 2014 sera marquée par les conséquences de la réforme des rythmes scolaires pour le site d'AVALLON qui est ouvert les mercredis (*à titre indicatif, de septembre à décembre 2013, une moins-value en terme de recettes de 3 000 euros a été observée*) et par la nécessité de développer le site de CHATEL-CENSOIR (*ouverture en août, études pour l'accueil des moins de 6 ans, travaux d'aménagement, ...*).

Le Président présente le coût résiduel prévisionnel 2014 pour la CCAVM (*déduction faite des sommes perçues de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse et du loyer payé par le délégataire*), afin d'assurer le fonctionnement :

- Site de CHATEL-CENSOIR : 42 000,00 euros (*dont 16 000 consistant en une mise à disposition de personnel*)
- Site d'AVALLON : 113 000,00 euros

- **Petite enfance** : le Président explique que la CCAVM pourrait participer aux frais de fonctionnement des structures existantes pour les enfants du territoire de la CCAVM (*une convention existante au sein de l'ex-CCA est d'ores et déjà en œuvre*) pour un budget 2014 estimé à environ 180 000,00 euros.

Il rappelle que l'année 2014 sera aussi l'année de la préparation du transfert de la compétence en matière de gestion des crèches (*sous réserve d'adoption des statuts*) et de la poursuite des études pour des projets de nouvelles structures. Ainsi, l'instruction du projet de la crèche de CUSSY LES FORGES serait poursuivie avec pour objectif une ouverture au 1^{er} septembre 2015. La recherche de financements est d'ores et déjà initiée et sur cette base, une décision devra être prise par le nouveau Conseil Communautaire sur la concrétisation de cet aménagement. A ce stade, le Président indique que le reste à charge au niveau de l'investissement pour la CCAVM est estimé à environ 150 000,00 euros HT.

Parallèlement à ce projet, le Président précise que le développement d'autres structures sur le territoire (*notamment les micro-crèches*) sera étudié tout en rappelant qu'il s'agira d'intégrer, également, les conséquences financières en matière de frais de fonctionnement pour le budget de la CCAVM.

- **Santé** : compte tenu de l'achèvement de la Maison de santé de VEZELAY, le Président explique qu'il conviendra de définir ses modalités de gestion et de réfléchir au devenir des locaux situés au 1^{er} étage du bâtiment B, initialement prévus pour le siège social de l'ex-CCV. Pour l'exercice en cours, le Président informe que l'occupation des locaux par la SISA devrait générer un loyer d'environ 30 000,00 euros TTC du 1^{er} mars au 31 décembre 2014.

Le Président rappelle que la réflexion globale en matière de santé sera poursuivie dans le cadre du travail sur le Contrat local de santé porté par le Pays Avallonnais.

Enfin, le Président précise que l'instruction du projet d'aménagement du Pôle de santé à CHATEL-CENSOIR, initialement estimé à environ 384 000,00 euros HT, sera poursuivie en 2014. Toutefois, compte tenu de son impact financier, il explique qu'il sera nécessaire de retravailler tant sur le projet que sur son financement avant d'initier la phase réelle des travaux.

Aucune remarque majeure n'est formulée sur l'ensemble des orientations « Action sociale ».

Opération Grand Site du Vézélien

Le Président rappelle que l'année 2014 sera essentiellement consacrée à la première partie de l'élaboration du programme d'actions de l'Opération Grand Site du Vézélien confiée à un prestataire d'étude et à la recherche de financements pour l'animation et pour l'étude. Il explique que les frais de cette étude devraient impacter les budgets 2014 et 2015 de manière très limitée, compte tenu notamment des subventions de la DREAL (45 000,00 euros) et de la DETR (20 000,00 euros), soit un résiduel total d'environ 23 800,00 euros TTC.

Aucune remarque majeure n'est formulée sur les orientations « Opération Grand Site du Vézélien ».

Aire d'accueil intercommunale de grand passage des gens du voyage

Le Président rappelle que l'année 2014 sera marquée par l'aménagement de la deuxième tranche de l'aire d'accueil intercommunale de grand passage des gens du voyage afin d'atteindre l'objectif d'accueil fixé à 120 places sur une surface de

2 ha. L'acquisition de la 1^{ère} parcelle de cette deuxième tranche ayant déjà été financée par l'ex-CCA, il indique que l'impact budgétaire pour 2014 serait limité avec des travaux à mener pour environ 60 000,00 euros HT compte tenu d'une opportunité de financement au titre de la DETR 2014.

Le Président indique que le contrôle de légalité a émis des observations sur la délibération prise par l'ex-CCA qui avait pour objet d'attribuer le marché de travaux à la SNC BERGER Frères. Il explique qu'une réponse a immédiatement été adressée à Monsieur le Préfet de l'Yonne pour lui apporter une réponse juridique claire aux observations formulées. Néanmoins, dans l'attente d'un courrier arrêtant la position définitive des services de l'Etat, le Président indique que ce projet est bloqué (impossibilité d'émettre les ordres de service) et que les travaux, qui devaient commencer début mars, sont donc suspendus. Compte tenu que la durée de ces travaux est de l'ordre d'un mois, il explique que cette situation risque d'empêcher l'accueil des 1ers groupes de gens du voyage qui sont prévus à la fin du mois d'avril prochain. Si ce cas de figure se confirmait, le Président indique que chacun devra en assumer les conséquences.

Aucune remarque n'est formulée sur « l'aire d'accueil intercommunal de grand passage des gens du voyage ».

Fonds de concours, participations et subventions

Le Président explique que les demandes de subventions, participations et fonds de concours à prévoir pour 2014 pourraient s'inscrire, en grande partie, dans la continuité des inscriptions budgétaires des années précédentes. Il rappelle que l'attribution des financements doit dépendre de l'intérêt communautaire et de la qualité des projets présentés, de l'avis des commissions respectives et des décisions du Conseil Communautaire lequel aura à se prononcer sur des règlements d'attribution définissant des critères objectifs.

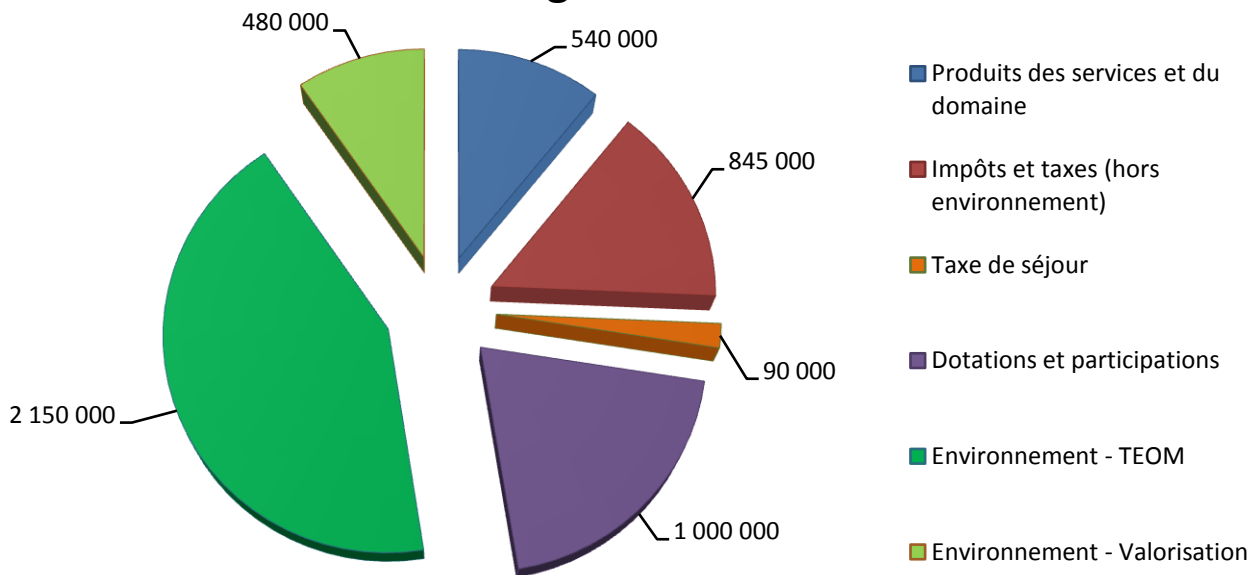
Le Président insiste sur l'objectif majeur 2014 qui consisterait néanmoins de conserver un contrôle sur ces financements et de ne les réserver qu'à des projets structurants pour le territoire communautaire.

Si le calendrier le permet par rapport aux futures échéances, le Président souhaite présenter l'ensemble des propositions qui pourraient être proposées au vote du budget primitif 2014.

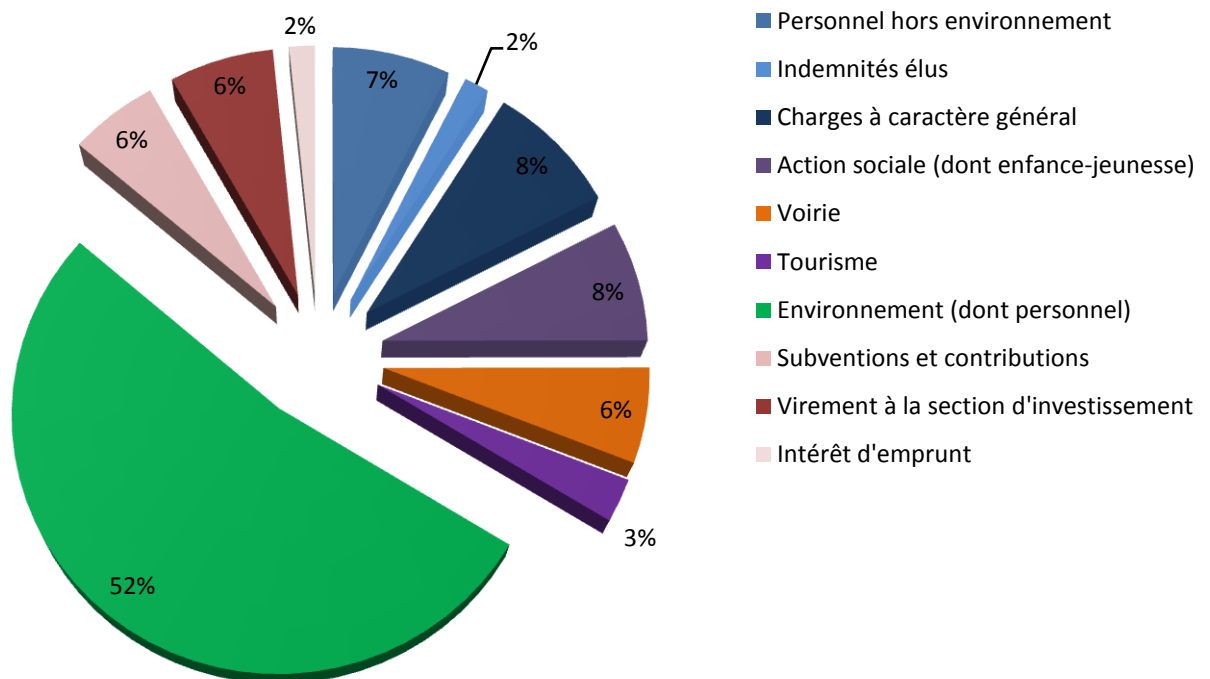
Aucune remarque n'est formulée sur le volet « fonds de concours, participations et subventions ».

Le Président explique que le budget de fonctionnement sera de l'ordre de 5 millions d'euros (hors budgets annexes du Parc d'activités des Portes du MORVAN et d'AVALLON, de la Zone d'activités de VILLIERS NONAINS, de la Maison de santé de VÉZELAY et de la pharmacie de VÉZELAY).

Principales recettes de fonctionnement hors budgets annexes



Dépenses de fonctionnement : principaux postes budgétaires



Aucune remarque n'est formulée sur le volet « présentation sommaire du budget de fonctionnement hors budgets annexes ».

Le Président expose le tableau des emprunts (ceux présentés sous un fond grisé correspondent aux budgets annexes -Parc d'activités des « Portes du MORVAN et d'AVALLON, Zone d'activités de VILLIERS NONAINS, Maison de santé et Pharmacie de VÉZELAY-). Il explique que tout sera mis en œuvre pour rembourser les emprunts relais dans les meilleurs délais en fonction des capacités de trésorerie afin de diminuer l'impact des intérêts sur le budget. Il ajoute que l'endettement s'élève à 109,66 euros par habitant hors emprunts liés aux budgets annexes.

Libellés	Montants	Dates	Taux %	Durées	Capital restant dû au 31/12/13	Echéance 2014	Capital 2014	Intérêts 2014
Déchetterie ÉTAULES	76 225,00	2002	4,60	15	21 208,15	7 062,92	6 193,17	869,75
Centre de loisirs	290 000,00	2003	4,13	18	147 141,12	22 914,16	17 099,80	5 814,36
Déchetterie MONTILLOT	145 000,00	2007	4,46	15	95 139,44	13 065,18	8 821,96	4 243,22
Siège CCAVM	425 000,00	2010	3,10	20	359 479,29	32 091,79	21 249,96	10 841,83
Réaménagement déchetterie ÉTAULES	190 000,00	2010	3,06	15	151 999,84	17 140,26	12 666,72	4 473,54
Rocade AVALLON	1 013 000,00	2011	4,07	10	810 400,00	133 169,52	101 300,00	31 869,52
Pôle santé CHATEL/CENSOIR	132 600,00	2011	2,61	15	117 737,73	10 796,48	7 723,54	3 072,94
Redevance incitative	290 000,00	2012	2,76	5	217 500,00	63 598,46	58 000,00	5 598,46
Moulin Rion et aire d'accueil des gens du voyage	300 000,00	2012	4,71	20	285 000,00	28 423,50	15 000,00	13 423,50
Total échéances hors budgets annexes						328 262,27	248 055,15	80 207,12
Parc d'activités AVALLON	2 400 000,00	2012	3,61	5	2 400 000,00	86 640,00	0	86 640,00
Parc d'activités AVALLON	2 700 000,00	2012	3,25	3	2 700 000,00	87 750,00	0	87 750
Zone d'activités VILLIERS NONAINS	45 000,00	2012	4,23	7	36 440,35	7 460,96	6 014,05	1 446,91
Maison de santé de VÉZELAY	175 000,00	2013	4,21	15	166 438,64	15 794,88	8 834,54	6 960,34
Maison de santé de VÉZELAY	425 000,00	2013	3,91	15	403 632,70	37 520,98	21 367,30	16 153,68
Maison de santé de VÉZELAY	100 000,00	2013	2,70	8	100 000,00	14 090,52	11 354,84	2 735,68
Maison de santé de VÉZELAY	250 000,00	2013	2,12	2	250 000,00	5 300,00	0	5 300,00
Maison de santé de VÉZELAY	350 000,00	2013	2,19	2	350 000,00	8 090,83	0	8 090,83
Pharmacie de VÉZELAY	300 000,00	2013	2,14	2	300 000,00	6 420,00	0	6 420,00

Aucune remarque n'est formulée sur le volet des «emprunts en cours».

Orientations fiscales

- **Fiscalité locale** : dans le cadre de l'élaboration du budget principal et des budgets annexes 2014, le Président rappelle qu'il sera nécessaire de déterminer la base à partir de laquelle les taux de la fiscalité locale seront fixés, soit à partir de la simulation « taux moyens pondérés des ex-EPCI, soit à partir de la simulation « taux moyens pondérés des communes ». Il explique qu'il faudra également tenir compte des besoins budgétaires esquissés ci-dessus et des règles fiscales à respecter dans l'évolution des taux, les uns par rapport aux autres. Le Président rappelle que les taux seront votés lors du vote du budget principal.

Pour mémoire, le Président expose les taux 2013 :

Intitulés	Taxe habitation	Taxe Foncière bâti	Taxe foncière non bâti	Cotisation Foncière des Entreprises

2013	Communauté de Communes de l'AVALLONNAIS	1,69	1,36	2,96	1,52
	Communauté de communes de MORVAN VAUBAN	2,38	1,66	4,78	2,48
	Communauté de Communes du VÉZELIEN	1,82	1,51	4,25	1,75
	ATHIE	2,45	1,90	5,35	2,29
	CUSSY LES FORGES STE MAGNANCE	4,98	3,76	12,74	5,74
Simulation « taux moyens pondérés des ex EPCI »		1,81	1,41	4,16	1,55
Simulation « taux moyens pondérés des communes »		1,69	1,48	3,26	1,90

A ce stade des orientations budgétaires, le Président rappelle que les deux simulations de taux ont été calculées pour obtenir le produit fiscal cumulé des trois ex-EPCI obtenu en 2013, soit 845 136,00 euros. A minima et à produit constant, il confirme que le choix de l'une ou l'autre des simulations impliquera une hausse de la fiscalité pour les seules communes de l'ex-CCA. Pour autant, compte tenu des décisions nationales impactant le budget de la CCAVM (*hausse de la TVA, réduction des concours de l'Etat*) et des orientations budgétaires qui seraient retenues, le Président précise qu'une hausse modérée de la fiscalité locale pourrait également être nécessaire sur les autres communes.

Pour conclure, le Président indique qu'au vu des transferts de compétences, une réflexion devra rapidement être menée sur l'évolution des taux de la fiscalité communale et intercommunale. Il insiste clairement sur le fait que la CCAVM ne sera pas en mesure de faire davantage sans un glissement de la fiscalité des communes vers l'EPCI.

Aucune remarque n'est formulée sur les orientations de la «fiscalité locale ».

- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères** : dans le cadre de l'élaboration du budget principal, le Président rappelle qu'il sera préalablement nécessaire d'élaborer un budget analytique global et par zonage, inhérent à la gestion des « Déchets Ménagers », compte tenu des spécificités pour service rendu différent. Il précise que les taux seront votés lors du vote du budget principal.

Pour mémoire, le Président rappelle les taux 2013 :

Libellés			Taux 2013	Zonage proposé
CC AVALLONNAIS	TEOM	Zone 1	10,12%	1
		Zone 2	2,58%	
CC VÉZELIEN	TEOM	Zone unique	10,00%	
ATHIE	TEOM	CC HVS	14,35%	
CUSSY LES FORGES et STE MAGNANCE	TEOM	CC Terre Plaine	10,10%	
CC MORVAN VAUBAN	TEOM	Zone unique	15,30%	2

A ce stade de la préparation du budget 2014 et compte tenu :

- des orientations budgétaires,
- des marchés publics conclus par le Groupement de communes hors communes de l'ex-CCMV (zonage 1),
- des marchés publics conclus pour les communes par l'ex-CCMV (zonage 2),
- de l'augmentation de la TVA (de 7 à 10 %) et de la TGAP (de 15,00 à 20,00 euros HT, la tonne),
- d'une fréquentation accrue à la déchetterie d'ÉTAULES constatée depuis le 1^{er} janvier 2014,

Le Président indique explicitement qu'il sera indispensable d'envisager une hausse des taux d'imposition pour les 2 zones tout en précisant que le zonage 2 serait plus fortement impacté.

Aucune remarque n'est formulée sur les orientations de la «taxe d'enlèvement des ordures ménagères ».

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.